

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGÉAT

Membres	13
Présents	12
Représentés	01
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGÉAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures trente, sous la
présidence de monsieur le maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du conseil municipal : 20 janvier 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice,
LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel,
ITURRIA Bernard, BARNABAS Sébastien, FONTAINE
Virginie, LAIR Jean-Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine,
GIOUX Sylvain, MAURANGES Jean-Jacques,
REPRESENTES : LAVAL Patrick a donné pouvoir à COURTEIX
Michel
ABSENT :
EXCUSES : Aucun
SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAUD Sylvie

DELIBERATION N° 2026-03 EN DATE DU 27 JANVIER 2026 PORTANT SUR : OPERATION TRAVAUX : ESPACE DE VIE SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux suivant :
ESPACE DE VIE SOCIALE

Projet : Monsieur le Maire présente le plan du bâtiment et le projet d'aménagement

- RDC : exposition permanente /espace d'accueil social.
- Etage : salle exposition permanente /sanitaires / kitchenette.
- La commune ne s'engage que pour les travaux – pas de mobilier...
- Accès PMR

Travaux à prévoir :

- Changement de la baie vitrée.
- Balcon le long de la baie vitrée avec portes pour garantir un accès PMR ainsi qu'une sortie de secours.
- Agrandissement de la salle en cassant les cloisons.

Le coût du projet s'élève à la somme de 242 500 € HT soit 291 000 TTC

Il serait demandé une aide DETR au titre de 2026.

Le financement serait arrêté comme suit :

COUT OPERATION- EN € HT :	242 500 €	
ETAT : D.E.T.R. 2026 –		
✚ Rénovation des bâtiments publics et accessibilité.	109 125 €	45%
✚ Bonus « développement durable.	12 125 €	5%
AUTRE(s) AIDE(s) PUBLIQUE(s)		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	70 082 €	28.9 %
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES (%)	191 332 €	78.9 %
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE (%)	51 168 €	21.1 %

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

✚ **Approuve le projet de travaux : ESPACE DE VIE SOCIALE pour un montant de 242 500 € HT soit 291 000 € TTC**

✚ **Demande à Monsieur le Préfet de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR),**

✚ **Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.**

Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

Fait à BUGEAT, le 04 février 2026

Le Maire,
Jean-Yves URBAIN



Le Secrétaire,
Sylvie LACHAUD

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Téléréours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.